

Avis Financier FONDS AV ECHUS

Les porteurs de parts du FCP (Fonds Commun de Placement) FONDS AV ECHUS (Part unique: FR0011711621) et de ses nourriciers : SONANCE VIE 6 ECHU (Part unique : FR0011292333), SONANCE VIE 7 ECHU (Part unique : FR0011368208)

gérés par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés qu'à compter du 03/05/2021 l'indice de référence sera modifié.

Actuellement, l'indice de référence de FONDS AV ECHUS est l'indice EONIA capitalisé, le principal indicateur de référence du marché monétaire de la zone Euro.

Depuis le 2 octobre 2019, un nouvel indice de référence a été mis en place, l'indice €STR capitalisé qui remplacera définitivement l'indice Eonia dès 2022.

Afin d'anticiper ce changement, le FCP FONDS AV ECHUS utilisera le nouvel indice €STR capitalisé à partir du 3 mai 2021, sans attendre la disparition de l'EONIA.

L'€STR (Euro Short Term Rate) exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.

L'€STR capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap).

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Les nourriciers de ce Fonds, « SONANCE VIE 6 ECHU » et « SONANCE VIE 7 ECHU » (investis en quasi-totalité dans FONDS AV ECHUS et accessoirement en liquidités), sont informés de la modification sur leur fonds maître et verront également leurs prospectus modifiés, conformément à leur fonds maître.

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque.

Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) sont disponibles sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.